



LETTRE D'INFORMATIONS COMMUNE DE BELVEZET

Numéro #0 – Aout 2020

Chers habitants de Belvézet,

Vous nous avez élus sur un projet de démocratie participative, nous vous en remercions. Le caractère innovant de cette démarche suppose que votre implication dans la vie de notre commune soit un élément indispensable. Pendant les 6 ans qui viennent l'équipe municipale et vous-mêmes allons nous atteler à faire de Belvézet un village dont les habitants sont les acteurs de leur vie. Les élections se sont déroulées dans un contexte mondial très particulier et inédit, qui ne nous a pas permis de vous rencontrer comme nous l'avions prévu.

Ce premier journal d'informations municipal est destiné à vous faire part de tout ce que nous ne pouvons pas, actuellement, partager avec vous de vive voix.

Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre connaissance des commissions communales de travail mises en place grâce aux réunions préparatoires Habitants/Candidats, organisées dès le mois de janvier.

Dans un second temps, lorsque les conditions sanitaires seront différentes et le permettront, dès le mois de septembre nous l'espérons, nous organiserons comme promis dans notre programme des réunions publiques régulières, d'information, de concertation. Réunions publiques sans lesquelles la légitimation et l'amélioration des projets pour la commune n'auraient pas le sens de participation au quel notre équipe est attachée.

Que vous décidiez ou non de participer activement à la vie de votre commune, c'est votre choix, et nous le respecterons. Vous trouverez dans ce journal les coordonnées de la mairie ainsi que les permanences des élus.

Que le savoir-faire et les connaissances de chacun d'entre vous, élus ou non élus, profitent au plus grand nombre, c'est le fondement de notre projet pour Belvézet.

Pour l'équipe municipale
Michel LAFONT

En raison des mesures préfectorales de préventions face au développement du COVID-19, nous sommes actuellement contraints par les décrets qui interdisent les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public.

Ces mesures font que nous ne pouvons mettre en œuvre notre projet politique de rencontres et de discussions avec les habitants du village. Nous allons déposer des demandes d'autorisation de rassemblements auprès de la préfecture afin de vous rencontrer au plus tôt.

>>> Une **réunion publique avec les habitants** se tiendra le **samedi 12 septembre**.

>>> Une **journée des associations** se déroulera le **samedi 19 septembre**.

Rencontres avec les agriculteurs, les artisans et les associations :

Afin d'avoir une lecture partagée de la vie au village, le Maire et les adjoints rencontrent les agriculteurs, les artisans, les associations, acteurs majeurs de la vie de la commune courant aout et septembre.

❖ Tri sélectif, recyclage et entretien



Les colonnes de tri, ne sont pas des dépôts d'ordures mais seulement réservées au tri sélectif.

Pour les déchets spécifiques en tout genre, Belvézet se situe entre trois déchèteries, Lussan, Vallabrix et Uzès.

Faire le choix de jeter ou déposer n'importe quoi n'importe où est un manque de civisme et c'est irrespectueux pour chaque citoyen de ce village.

Une amende de 135€ est prévue pour les contrevenants qui seront identifiés.

La déchetterie de VALLABRIX :

mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 08 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15
Chemin de la Carrière
30700 Vallabrix
Tél. : 04.66.22.89.32 ou 04.66.22.13.70

ZAM Pont des Charrettes
30700 Uzès

Tél. : 04.66.22.32.70 ou 04.66.22.13.70

La déchetterie de LUSSAN

Lundi, mercredi et samedi
de 08 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15
Route de Fons sur Lussan
30330 Lussan
Tél. : 04.66.72.73.23 ou 04.66.22.13.70

La déchetterie d'UZES

du lundi au dimanche matin
de 08 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15

❖ Eau



L'épisode de contamination bactériologique de l'eau au village est maintenant derrière nous. Merci à chacun pour votre patience. Cependant des analyses complémentaires nous ont informés de la présence de plomb dans le forage de Belvézet. Celui-ci ne sera remis en marche qu'après de nouvelles analyses (courant de l'automne au plus tôt).

En application de l'arrêté N°30-2020 de la Préfecture du Gard, le village est placée en alerte de niveau 1. Le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément...), des terrains de golf et des espaces sportifs (stades...), l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

❖ Internet téléphonie



Chaque jour, nous sommes en contact avec l'ensemble des acteurs agissant sur le sujet (Préfecture, département, communauté de communes, Orange, SFR). Nous espérons un retour à la normale sous peu. Nous nous tenons à votre disposition en mairie pour vous expliquer la situation complexe dont nous héritons et l'intégralité des démarches que nous effectuons.

❖ Avis de la Gendarmerie

Attention à la recrudescence de cambriolages ces derniers jours, Belvezet n'est pas épargné. La gendarmerie rappelle qu'en cas de voiture suspecte, il faut relever la marque et la couleur de la voiture et si possible la plaque d'immatriculation. N'intervenez pas, préservez-vous, et appelez la gendarmerie qui interviendra, en lien avec la police intercommunale.

❖ Consignes de feux



Un feu de forêt qui ne démarre pas, ce sont des vies, des biens et des milieux naturels préservés !

un carte de vigilance et réglementation de l'usage des feux est consultable sur le site www.risque-prevention-incendie.fr

❖ Nuisances sonores



Soyez vigilants à respecter votre voisinage. Il est important de ne pas utiliser pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants, définis par l'arrêté préfectoral 2008-193-7 :

Horaires définis par arrêté préfectoral

- ✓ **8H30 à 19H30 : les jours ouvrés**
- ✓ **9H à 12H et de 15H à 19H les samedis**
- ✓ **10H à 12H les dimanches et jours fériés.**

❖ Informations pratiques

MAIRIE :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 9h à 17h30

Vendredi : 9h à 17h30

Téléphone : **04.66.22.42.70** / Fax : 04 66 22 42 32

Mail : contact@belvezet30.fr

Site internet <http://www.mairie-belvezet30.fr>

Le maire et les conseillers municipaux sont disponibles sur rendez-vous.

Toutes les informations municipales sont lisibles sur les panneaux publics prévus à cet effet.

En complément de l'ensemble des outils de communication nous

souhaitons mettre en place un « lettre d'information numérique ». Vous souhaitez la recevoir ? Merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : Infos@belvezet30.fr

MEDIATHEQUE :

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 10h à 12h30

Numéros d'urgence:

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18 ou 112

Centre antipoison (Marseille) :

04.91.75.25.25

Urgences Dentaires :

04.66.23.66.30

Police intercommunale :

04.66.02.09.28

Gendarmerie : 04.66.22.54.66

EDF sécurité dépannage : 0810

333 030

EAU / régie du SIVOM : En cas d'urgence, fuite d'eau, le numéro d'urgence est le 04.66.03.37.31

Pharmacies de garde : appelez votre pharmacie habituelle qui vous indiquera celle qui est de garde.

Vous êtes **Mal ou Non entendant**?

Les appels d'urgence vers les sapeurs-pompiers du Gard vous sont désormais accessibles par **SMS**
appel d'urgence: **06.64.44.86.04**,

Le Covid-19 ne prend pas de vacances !

